

### SUSPICION CLINIQUE

Les signes d'appel cliniques sont classés en deux catégories :

- ↪ **Des signes d'appel majeurs** pour lesquels l'action du virus BVD constitue une des hypothèses prioritaires (**atteinte essentiellement de la vache gestante**) :
  - *signes digestifs* de la maladie des muqueuses (phase maladie fatale de l'IPI),
  - *problèmes de reproduction* : avortements, retours en chaleur, malformations congénitales,
  - *syndrome hémorragique* : quelques cas recensés en France.
- ↪ **Des signes d'appel mineurs** pour lesquels l'hypothèse d'une intervention du virus BVD n'est pas la première cause envisagée, d'autres hypothèses prioritaires auront été préalablement levées :
  - diarrhées néonatales
  - broncho-pneumonies infectieuses enzootiques

### CONFIRMATION PAR ANALYSES DE LABORATOIRE

#### ↪ Mise en évidence du virus :

IPI vivant (malade ou non) : prélèvement de choix : sang pour PCR ou ELISA antigénémie E0.

IPI mort : autopsie, sang cardiaque, tissus intégrant à la fois une partie lésée et partie saine (colon, caillette, rectum, rate, ganglion mésentérique).

#### ↪ Mise en évidence de circulation virale sur une population sentinelle :

L'étude épidémiologique du troupeau permet de déterminer les animaux qui peuvent servir de sentinelles. Sur les veaux, on peut réaliser des sérologies soit dès la naissance, avant la prise de colostrum, soit le plus souvent après le délai d'élimination des anticorps colostraux (8-10 mois).

En élevage allaitant, les veaux sont un excellent révélateur de circulation virale qu'il faut respecter, cela implique que dans nos élevages allaitants, **on ne vaccinera pas les veaux contre la maladie des muqueuses avant le sevrage.**

En élevage laitier, la recherche de circulation virale sera plus difficile, on prélèvera les vaches ayant présenté des symptômes et une dizaine de vaches appartenant au même lot (5 primipares, 5 multipares).

Tout élevage qui fait l'objet d'un résultat positif reçoit **un courrier de sensibilisation** à la mise en place d'un plan d'assainissement.

### PROGRAMME COLLECTIF BVD

Un **arrêté ministériel fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses** est en cours de finalisation. La stratégie retenue est basée sur l'identification de la circulation virale, le dépistage des IPI et leur élimination.

- **Surveillance par analyses sérologiques** annuelles d'un mélange issu d'un échantillon représentatif de bovins
- **Détection et élimination des IPI dans les élevages à circulation virale :**
  - PCR BVD de mélange sur tous les bovins de plus de 3 mois et moins de 24 mois et tous les taureaux.
  - Les veaux de moins de 3 mois seront contrôlés par PCR BVD individuelle ou boucle auriculaire le plus tôt possible.
  - Pour les vaches, ne sont contrôlées que les mères d'IPI et les mères dont aucun produit n'a été contrôlé.
  - Les animaux confirmés IPI doivent être éliminés dans les 15 jours

- **Mouvements :**

A terme, ne pourront être introduits que des animaux bénéficiant d'un statut non IPI.

- **Vaccination :**

Vaccination des génisses avant la mise à la reproduction (la vaccination généralisée est à étudier au cas par cas).

### CONTROLE A L'INTRODUCTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, *l'ensemble des prélèvements à l'introduction font l'objet d'un contrôle virologique BVD par PCR avec une mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse et un maintien de l'aide aux autres analyses dans le cadre de l'utilisation du Billet de Garantie Conventionnelle.* La « PCR/BVD » se réalise sur mélange de 10 sérums, elle présente une meilleure sensibilité que l'antigénémie « E0 ». Cette analyse, s'effectuant sur mélange, permet une diminution du prix de revient. Par contre, étant donné qu'elle peut mettre en évidence les IPI mais aussi des infectés transitoires, une explication personnalisée sera nécessaire lors de chaque résultat positif (ct entre 20 et 28 = très forte probabilité d'IPI). Cela fait partie de l'implication supplémentaire demandée aux vétérinaires dans le cadre du suivi des introductions et de la prescription adaptée dans ce cadre

Le cas particulier des femelles gestantes est à considérer pour la **maladie des muqueuses**. Comme pour les autres bovins, un test virologique permettra d'identifier les IPI.

Mais on ne connaît pas le statut du fœtus. Un test sérologique associé indiquera :

- s'il est négatif, que la femelle n'a pas rencontré le virus antérieurement (fœtus sans risque).
- s'il est positif, contrôle virologique par PCR du produit s'il est conservé, la femelle ayant pu être infectée en début de gestation.

En cas de difficulté à mettre en place un contrôle exhaustif, une vaccination préventive de tous les bovins gestants ou mis à la reproduction sera mise en place jusqu'à l'obtention d'un sondage sérologique indiquant l'absence de circulation virale BVD au sein du cheptel.

### PREVENTION DE LA CLINIQUE BVD

Pour la grande majorité des élevages creusois (élevages « fermés ») qui sont des cheptels avec peu d'introductions ou d'autres facteurs de risques de contamination (mélanges d'animaux, participation à des rassemblements...), la prévention est basée sur un triptyque :

- **Contrôle des introductions** (voir ci-dessus) avec **isolement de 15 jours minimum**.
- **Vaccination systématique des génisses** avant la 1<sup>ère</sup> mise à la reproduction.
- Protection ciblée pendant la 1<sup>ère</sup> moitié de gestation des vaches par rapport au **contact avec le voisinage**.

Les deux premiers éléments sont faciles à mettre en place. Pourtant, **le non-isolement des animaux introduits et la non-protection des génisses avant la 1<sup>ère</sup> mise à la reproduction s'avèrent à l'origine de plus de 50 % des cas cliniques observés dont les plus graves.**

Pour les élevages avec de nombreux facteurs de risques, vaccination annuelle de toutes les femelles mises à la reproduction.